



COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : basket-29@wanadoo.fr

www.basket29.com

REGLEMENT SPORTIF DES COUPES ET CHALLENGES DU FINISTERE

ARTICLE 1 : l'engagement des équipes se fait au mois de juin de chaque année.

ARTICLE 2 : un même club peut engager plusieurs équipes masculines et féminines. Celles-ci sont inscrites dans les compétitions qui correspondent à leur niveau d'évolution en championnat.

ARTICLE 3 : les deux compétitions proposées sont les suivantes :

1) CHALLENGE du FINISTERE : réservé aux équipes nationales et régionales

2) COUPE du FINISTERE : réservée aux équipes départementales. Les clubs ayant des équipes évoluant en PRM et PRF seront inscrits d'office suite à la décision du Comité Directeur

ARTICLE 4 :

Tour préliminaire

- les matchs se joueront au plus tard à la date prévue
- les 3 premiers week-ends de septembre pour la Coupe et le Challenge. Les dates changent en fonction du calendrier sportif (en cas d'égalité de points, le goal-average général sera appliqué)

Finales

- les deux premiers de chaque catégories se qualifient pour les finales
- Aucun report de match. Aucun point (aux 2 équipes) ne sera attribué en l'absence de feuille de match

ARTICLE 5 : les horaires des matchs seront les suivant :

- le Samedi 20h30 (match simple)
- le Samedi 19h15 et 21h00 (matchs couplés)
- le Dimanche 10H30 (match simple)
- le Dimanche 08h30 et 10h30 (matchs couplés)
- le Dimanche 15h00 (match simple)
- le Dimanche 13H30 et 15h30 (matchs couplés)

ARTICLE 6 : les désignations des officiels seront effectuées par la CDAMC du CD29. Le règlement des indemnités est à la charge des équipes participantes.

ARTICLE 7 : les matchs se jouent sur la base du règlement officiel de la saison en cours.

Les temps de jeu sont les suivants :

→ 4 X 10mn

Pas de match nul



COMITE DU FINISTERE DE BASKET-BALL

13, rue Richelieu - 29200 BREST

☎ 02.98.43.21.48 Fax : 02.98.43.21.64

@ : basket-29@wanadoo.fr

www.basket29.com

ARTICLE 8 : le handicap est de 5 points par division pour la COUPE et le CHALLENGE avec un maximum de 20pts.

ARTICLE 9 : les vainqueurs des différentes compétitions seront désignés par la formule :

- le Challenge par une finale déterminant le vainqueur du CHALLENGE du FINISTERE
- la Coupe par une finale déterminant le vainqueur de la COUPE du FINISTERE

Les finales se dérouleront lors d'une journée au mois de mai désignée sous le nom « finales Coupe et Challenge du Finistère »

ARTICLE 10 : seuls, les joueurs (ses) participant dans leurs championnats respectifs et ainsi que les non –brûlés de l'équipe directement supérieure peuvent participer à cette compétition. Toute infraction sera sanctionnée par la disqualification de l'équipe fautive.

ARTICLE 11 : tout comportement antisportif d'une équipe, signalé par les officiels, sera sanctionné par une exclusion immédiate pour la compétition en cours, ainsi que l'année suivante.

ARTICLE 12 : l'équipe ayant été exclue de la compétition ne pourra pas figurer au palmarès de « l'esprit sportif » de l'année.

ARTICLE 13 : tout article non prévu dans ce règlement sera soumis à l'approbation de la Commission Sportive.